

Le Monde

**Famille.** Les questions posées par un enfant adopté sur ses origines placent parfois ses parents dans la gêne ou le doute. Y répondre permet pourtant à l'enfant de se rassurer, et donc de se construire.

# Savoir parler aux enfants adoptés

Expliquer l'adoption n'est pas toujours facile pour les parents adoptifs. L'accompagnement fait trop souvent défaut. Son renforcement est à l'étude dans le cadre de la réforme de l'adoption, en préparation au secrétariat d'Etat à la Famille. Cet accompagnement pourrait être développé dans le cadre des consultations d'orientation et de conseils en adoption (Coca).

Très vite, les enfants adoptés cherchent à savoir d'où ils viennent. Questionner ses origines, c'est établir les assises de son monde intérieur, structurer son sentiment d'appartenance et se forger un sentiment de sécurité. Il y a quelques décennies, il était possible de cacher à un enfant qu'il était adopté. La révélation qui s'ensuivait était souvent violente et traumatisante.

«Tous les psychologues s'accordent à dire qu'il faut que l'enfant ait le sentiment de l'avoir toujours su», assure Cécile Delannoy, mère adoptive et aujourd'hui grand-mère. En France, 80 % des enfants adoptés le sont à l'étranger, et 60 % d'entre eux ont plus de 2 ans, ce qui a rendu cette culture du secret obsolète. L'adoption est intégrée dans le discours des parents, et c'est bien souvent une évidence pour les enfants. On dit au bébé: «Comme je suis content(e) de t'avoir ramené à la maison», «Quand on est venus te chercher...», «Quand tu es arrivé...»

Mais les choses se compliquent lorsque vient le temps des questions, entre 3 ans et 6 ans, quand l'enfant adopté se confronte au regard des autres. «C'est une fausse équation de considérer que maternité égale grossesse, et pourtant elle infiltre tous les esprits», explique la psychanalyste Geneviève Delaisi de Parseval. Un enfant peut ainsi revenir bouleversé de l'école parce que l'un de ses camarades lui aura dit que sa mère n'est pas sa vraie maman.

«On est dans une biogenèse des liens qui fragilise les parents adoptifs», déplore la psychanalyste Sophie Marinopoulos. En ce sens, l'adoption vient nous interpellé sur ce qu'est véritablement la parentalité. Pour répondre avec justesse à leur enfant, les parents adoptifs ne doivent pas douter de leur position. «Il faut que les parents puissent respecter la dame qui a donné naissance à leur enfant, et la remercier pour leur avoir fait ce don», considère Geneviève Delaisi de Parseval. Ce remerciement symbolique est une façon de se libérer en partie de la dette qu'ils ont envers elle.

Plus les parents se sentiront légitimes, plus les réponses seront faciles. D'autant que la façon dont les petits formulent leurs interrogations peut les heurter, les blesser. «Les jeunes enfants ne mettent pas de points d'interrogation», poursuit

Sophie Marinopoulos. Ils procèdent par affirmations. «Tu n'es pas mon vrai papa» signifie ainsi: «qu'est-ce qui fait de toi mon vrai père?» «Tu n'es pas ma vraie maman» équivaut à: «Faut-il que je sois sorti de ton ventre pour que tu sois ma mère?» «Ce que l'enfant a envie d'entendre, c'est qu'il est à la bonne place. Ce dialogue va permettre la construction du lien familial», analyse la psychanalyste.

«L'enfant veut entendre qu'il est à la bonne place»

Sophie Marinopoulos, psychanalyste

«Les parents devront répondre à leur enfant qu'ils sont ses vrais et ses seuls parents, quand bien même celui-ci n'est pas issu de leurs corps», explique Geneviève Delaisi de Parseval. Mais cela ne signifie pas gommer les parents biologiques. «Il est nécessaire, pour se construire son identité narrative, que l'enfant ait, dans la mesure du possible, le maximum d'informations sur ses parents de naissance», poursuit cette psychanalyste. Par ailleurs, il importe, pour sa construction psychique et sexuée, que l'enfant sache qu'il est issu d'un homme et d'une femme.

Pascale et son mari, comme beaucoup de parents adoptifs, ont composé un album de photos pour Anna, leur petite fille de 10 ans, adoptée dans un pays de l'Est. Ils y ont mis des images du voyage, à l'aéroport, de l'orphelinat... L'enfant s'y plonge régulièrement, le montre à son entourage. La question la plus douloureuse que leur a posée leur fille est celle de savoir pourquoi ses parents biologiques l'avaient abandonnée. «Tes parents n'ont pas pu, n'ont pas su t'élever», lui répondent-ils.

La question du pourquoi taraude tous les enfants adoptés. «Il est important d'en parler», explique Françoise Vallée, psychologue clinicienne à l'espace adoption du conseil général de Loire-Atlantique. Il faut que l'enfant donne du sens à cela car, faute de réponses, il risque de penser qu'il n'était pas un bon bébé. Il faut lui donner les raisons dont on dispose dans le dossier, en se mettant à sa portée. ■

Martine Laronche



L'adoption d'enfants à l'étranger – aujourd'hui 80 % des adoptions – a rendu la culture du secret obsolète.

CET APRÈS-MIDI DANS Le Monde

«Livres»: mémoires des deux guerres mondiales



© HOANG DINH NAM/AFPI/IMAGE FORUM

Le projet de loi entend mieux conseiller les familles, notamment les orienter vers les pays où l'adoption a le plus de chances d'aboutir. Ci-dessus, un orphelinat vietnamien.

# Un projet de loi visant à accélérer les procédures

Adopter est un parcours long et difficile. On comptait en France, en 2008, près de 29 000 personnes disposant d'un agrément et en attente d'un enfant. Or les adoptions internationales, qui représentent 80 % de l'ensemble des adoptions, connaissent une crise. Après une longue progression – en vingt-cinq ans, elles ont été multipliées par quatre – elles reculent. Elles ont chuté de 20 % en deux ans, passant à 3 162 en 2007 contre 4 136 en 2005. De leur côté, les conseils généraux continuent de délivrer chaque année près de 8 000 agréments.

Pour simplifier les démarches des familles et relancer les procédures d'adoption, un projet de loi a été déposé à l'Assemblée nationale par la secrétaire d'Etat à la Famille, Nadine Morano, en avril 2009. Il s'inspire des mesures préconisées dans le rapport sur le sujet remis en mars 2008 à Nicolas Sarkozy par Jean-Marie Colombani, ancien directeur du Monde.

Ses trois principaux objectifs sont d'accélérer la résolution des procédures d'abandon, de ren-

forcer le suivi des agréments et d'améliorer les conditions d'intervention de l'Agence française de l'adoption (AFA). En France, la loi autorise la justice à prononcer l'abandon d'un enfant placé, si ses parents se « désintéressent manifestement de lui ». Mais ces procédures sont rares. En 2006, sur les 23 000 mineurs placés, seuls 219 ont fait l'objet d'une telle demande. Selon les statistiques de l'Observatoire national de l'enfance en danger, un enfant reste en moyenne confié six ans à l'aide

sociale avant qu'une procédure judiciaire d'abandon aboutisse. Le projet de loi vise à permettre au parquet de saisir le tribunal de grande instance en vue d'accélérer ces procédures. Et les services d'aide sociale à l'enfance devront se prononcer au moins une fois par an « sur l'éventualité d'une situation de désintérêt manifeste des parents ». Le projet de loi prévoit, par ailleurs, l'obligation pour le titulaire d'un agrément de confirmer chaque année son projet d'adoption. Si ce projet n'est pas confirmé expressément, il pourra, sous certaines condi-

tions, devenir caduc. Enfin, le projet de loi vise à préciser les missions de l'Agence française de l'adoption créée par la loi de 2005 et critiquée dans le rapport de Jean-Marie Colombani. Objectif : renforcer l'obligation de conseil à l'attention des candidats à l'adoption afin de mieux les orienter vers les pays où leur projet a les meilleures chances de se concrétiser. Le projet de loi devrait faire l'objet d'un examen parlementaire avant la fin du premier semestre 2010. ■

M. L.

## Débat sur l'adoption des enfants haïtiens

► Un vif débat oppose actuellement des associations de parents souhaitant une accélération des processus d'adoption, et des spécialistes de l'enfance mettant en garde contre des traumatismes supplémentaires. 371 orphelins ont été déjà accueillis en France depuis le séisme du 12 janvier.